

DÉLÉGATION DE LA MAURICIE



APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (URLS) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter M Eric Poulin : ericpoulinzenix@gmail.com

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

1.2. DATES IMPORTANTES

Dates importantes		
DATES	DESCRIPTION	ENDROIT
1 ^{er} janvier 2017– 23 juin 2018	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau en annexe)	
23 mai 2018	Première finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Piste école des Pionniers, Trois-Rivières
29 mai	Deuxième finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Piste Marcel-Jobin, Shawinigan
12 mai 2018 au 23 juin 2018	Période de qualification en vue de la réunion du comité de sélection (voir section 3).	
26 juin 2018	Réunion du comité de sélection	
9 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
Juillet	Date à venir. Soirée pré-départ	À venir
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	



1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003 ou 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région;
- Durant la période du 1^{er} janvier 2017 au xx, avoir atteint le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau en annexe.

1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1^{er} mai 2018.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes barrières 33" / femmes barrières 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg, femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg, femmes 1kg), marteau (hommes 5kg, femmes 3kg), javelot (hommes 700g, femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).



1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

Gérant responsable d'équipe et entraîneur: Éric Poulin
Entraîneur-chef (niveau club formé) : Cédric Tremblay-Fournier
Entraîneuse club formé: Lianne Guérin
2 Entraîneurs/accompagnateurs à déterminer

1.8 RÉUNION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional se réunira le 26 juin pour finaliser la composition de l'équipe.
Seuls les athlètes sélectionnés par le comité seront contactés.

1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la Finale Provinciale des Jeux du Québec sont de 120\$.

2 OBJECTIFS DE SÉLECTION

La sélection sera effectuée selon ces 2 objectifs

1. Obtenir un maximum de médailles pour la discipline de l'athlétisme.
2. Obtenir le meilleur classement au niveau des régions en athlétisme.

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

L'athlète qui aura des chances de médailles aux Jeux du Québec ou qui aura des chances de bien se classer dans 2 épreuves à ces Jeux aura davantage de chances de se qualifier sur la délégation de la Mauricie.

SÉLECTION

3.1 Première ronde : Sélection au niveau des médailles

Selon l'objectif #1

Pour passer lors de cette ronde, l'athlète doit au départ avoir réussi les standards minima des Jeux du Québec et être Top #1 régionaux ou/et Top #2 dans 1, 2 ou 3 épreuves qui vont lui permettre de faire ces 1 à 3 épreuves aux jeux et rencontrer l'un des critères individuels suivants

- 1e : Aurait été double médaillé ou mieux dans ses épreuves individuelles à Montréal en 2016.
- 2e : Aurait été médaillé dans 1 épreuve individuelle à Montréal en 2016.
- 3e : Aurait été top 8 dans au moins 1 épreuve individuelle à Montréal en 2016.

Dans le cas d'un athlète ayant atteint les critères dans une ou plusieurs épreuves, il sera



sélectionné automatiquement pour ces dernières et s'il désire participer à d'autres épreuves, son choix s'effectuera lors de la deuxième ronde selon la qualité de ses performances dans ces épreuves comparativement aux autres athlètes qui font ces mêmes épreuves.

Dans un tel cas, les performances de la dernière saison hivernale pourront être considérées pour la sélection dans une épreuve seulement.

3.2 Deuxième ronde : Sélection au niveau du classement des 2 meilleures épreuves individuelles ou d'environ 75-80% des épreuves au combiné.

Selon l'objectif #2

Moyenne des deux meilleures épreuves disponibles suite à la première ronde et avec standards minima des jeux cumulés avec les pointages des derniers Jeux du Québec. Il faut considérer le classement obtenu si l'athlète avait concouru à Montréal en 2016 à chacune de ses épreuves et faire la moyenne des 2 meilleures épreuves ensuite.

Exemple : (100m : 8^{ième}) + (200m : 10^{ième}) = Moyenne : 9

Le choix d'une troisième épreuve se fera lors de la troisième ronde selon le classement dans cette dernière. Pour cette troisième épreuve, les performances de la dernière saison hivernale pourront être considérées.

Pour **les épreuves combinées**, l'athlète devra avoir fait minimalement :

- 5 épreuves sur 7 pour l'heptathlon (dont 1 lancer, une course et un saut)
- 6 épreuves sur 10 pour le décathlon (dont 1 lancer, une course et un saut)

On prend donc les 5 meilleures épreuves effectuées (heptathlon) ou 6 (décathlon) et on retrace chacune de ces épreuves dans les résultats du combiné à Montréal. On fait alors une moyenne des positions de ces épreuves au même titre que les athlètes qui ont 2 épreuves individuelles.

- **Exemple** de l'heptathlon juvénile fille :

- 9^{ième} au saut en longueur
- 11^{ième} au 80m haies
- 9^{ième} au poids
- 11^{ième} au saut en hauteur
- 10^{ième} au 800m
- **Moyenne : 10**

3.3 Troisième ronde : Sélection au niveau du classement de la meilleure épreuve individuelle disponible suite à la deuxième ronde.

NOTER

Les meilleures performances seront retenues en premier jusqu'à ce que les 30 places soient comblées. Un athlète sélectionné se verra attribué officiellement ces épreuves finales qu'une fois le processus de sélection complété.

En sprint, 200m et moins ainsi qu'au saut en longueur, nous donnerons priorités aux



Fédération
québécoise
d'athlétisme

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME



performances chronométrées avec un système électronique avec des vents légaux.

En saut, seuls les sauts légaux seront considérés avec planche d'appel.

Pour ce qui est des relais, nous formerons les relais avec les 30 athlètes sélectionnés pour les Jeux qui font déjà 3 épreuves individuelles.

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

ANNEXE

NORMES DE NIVEAU « ESPOIR RÉGIONAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
100m <i>60m</i>	13.8 / 14.05 8.98	100m <i>60m</i>	12.1/12.39 7.93
200m	28.8/29.11	200m	24.8/25.07
400m <i>300m</i>	1:07.9/1:08.12 47.8/48.02	400m <i>300m</i>	56.3/56.50 40.2/40.39
800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:39.55 1:55.28 3:28.61	800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:13.13 1:35.09 2:53.64
1500m <i>1200m</i>	5:30.91 4:14.67	1500m <i>1200m</i>	4:39.50 3:35.24
3000m <i>2000m</i>	12:12.14 7:43.39	3000m <i>2000m</i>	10:15.65 6:30.85
100m haies <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	18.7/18.97 16.1/16.37 11.61	110m haies <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	18.0/18.25 16.9/17.15 10.32
400m haies <i>200m haies</i>	1:16.3/1:16.51 32.1/32.40	400m haies <i>200m haies</i>	1:05.4/1:05.56 28.4/28.71
2000m steeple <i>1500m steeple</i>	8:21.83 5:41.10	2000m steeple <i>1500m steeple</i>	7:01.81 4:44.19
3000m marche <i>1500m marche</i>	19:54.66 8:50.63	3000m marche <i>1500m marche</i>	18:56.74 8:26.94
Hauteur	1.36m	Hauteur	1.65m
Perche	2.10m	Perche	2.65m
Longueur	4.21m	Longueur	5.16m
Triple saut	8.94m	Triple saut	10.75m
Poids 3kg	8.64m	Poids 5kg <i>Poids 4kg</i>	10.13m 11.33m
Disque 1kg	20.79m	Disque 1.5kg <i>Disque 1kg</i>	26.19m 32.08m
Marteau 3kg	23.88m	Marteau 5kg <i>Marteau 4kg</i>	28.44m 31.80m
Javelot 500g	24.00m	Javelot 700g <i>Javelot 600g</i>	34.80m 37.59m
Heptathlon <i>Pentathlon</i>	2703 1978	Décathlon <i>Pentathlon</i>	3620 1922